

À lire ...

Plaisirs d'hiver

Avis publics

**Avis aux propriétaires et
aux occupants**

**Enregistrement de votre
chien et médaille**

**Votre compte de taxes
municipal**

**Camp de jour – semaine
de relâche**

Activités régulières

**Bibliothèque de
Scotstown / Hampden**

**Prochaine séance du
conseil municipal**

3 mars 2020

**Versements
des taxes**

1^{er} versement : 13 mars
2^e versement : 15 mai
3^e versement : 26 juin
4^e versement : 7 août
5^e versement : 18 septembre
6^e versement : 30 octobre



Carnaval Scotstown-Hampden

15 FÉVRIER 2020

101 chemin Victoria Ouest, Scotstown

13h *Glissade sur la rue Coleman*

Jeux gonflables

Jeux de société

15h *Tire sur la neige*

16h *Slab le conteur (autour d'un feu)*

17h *Souper spaghetti à la salle municipale*

8\$ / adulte

5\$ / enfant de moins de 12 ans

*À compter de 17h30 marche aux flambeaux au Parc
Walter-MacKenzie.*

Brasserie les 11 comtés

sera avec nous !



La Relève
du Haut-Saint-François
NOTRE ORGANISME FAMILLE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Dépôt de projet de règlement, adoption de règlements et avis de motion :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

❖ **RÈGLEMENT NUMÉRO – 478-19 et abrogation des règlements 456-18 et 461-18, relatif à la rémunération des élus**

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

Lors de la séance ordinaire du 4 février 2020, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

❖ **Dépôt du projet de règlement 479-20 et avis de motion** modifiant l'article 105 du règlement 465-18 relatif aux médailles de chien et tarif

❖ **Dépôt du projet de règlement 480-20 et avis de motion** autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 11^e jour du mois de février 2020.

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

Avis aux propriétaires et aux occupants

Nous désirons vous aviser des dernières semaines le poste de pompage des égouts du chemin Victoria Est a été débloqué puisque des lingettes humides s'y retrouvaient. Pour éviter que nos équipements de pompage soient brisés et le refoulement dans vos résidences, nous désirons vous rappeler ses choses à ne jamais jeter dans la toilette.

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, **les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes.** En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables.

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

Il est également interdit de jeter des cotons-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, litières de chats, rouleaux de papier de toilette et des gommes à mâcher dans les toilettes.

Les toilettes ne doivent pas servir de poubelle.

Merci de votre collaboration.

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ de ce qui suit, par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception pour l'année 2020 est complété et déposé à mon bureau, et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai fixé.

Donné à Scotstown, ce 11^e jour de février 2020.

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

INFORMATION IMPORTANTE

ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN ET MÉDAILLE

Entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* par le gouvernement du Québec.

Le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après le *Règlement*) a été publié le 4 décembre 2019 à la *Gazette officielle du Québec* et entrera en vigueur le 3 mars 2020. Dès cette date, les municipalités seront chargées de son application.

Suite à l'adoption du *Règlement sur les chiens dangereux* par le gouvernement du Québec, la Ville de Scotstown a l'obligation de tenir un registre des chiens sur son territoire. Le *Règlement* édicte des normes de base relatives à l'encadrement et à la possession de chiens. Ainsi, le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de sa municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal et se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable.

Le conseil municipal appliquera la réglementation du gouvernement et les propriétaires de chiens ont l'obligation de remplir le formulaire d'enregistrement que vous pouvez retrouver dans l'Info-Scotstown. Une médaille numérotée sera attribuée pour chaque chien. Le coût de la médaille pour l'année 2020 est de 10 \$.

- ❖ tout gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité doit se procurer une licence auprès de la municipalité. Un citoyen a donc l'obligation d'enregistrer tous les chiens dont il a la garde;
- ❖ la licence doit être demandée dans les 30 jours suivant l'acquisition d'un animal ou l'emménagement dans la municipalité.

Gardien d'un animal

Le mot « gardien » désigne une personne qui est propriétaire, qui a la garde, qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique ainsi que le père, la mère, le tuteur ou le répondant chez qui réside une personne mineure qui est propriétaire, qui a la garde ou qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique (cette définition peut varier selon la municipalité).

Enregistrer son animal et obtenir le médaillon d'identification Pour enregistrer un animal, communiquez avec le bureau municipal et remplissez le formulaire d'enregistrement pour l'obtention d'une licence. **Si vous avez plus d'un animal de compagnie, vous devez remplir un formulaire d'enregistrement pour chacun d'entre eux. – Date limite pour retourner le formulaire : 30 mars 2020**

VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPAL

Nous vous demandons de vérifier votre compte de taxes afin de s'assurer qu'aucune erreur ne s'y soit glissée. Assurez-vous de vérifier votre adresse postale à jour en tout temps.

Assurez-vous d'utiliser le bon numéro de matricule comme numéro de référence lorsque vous effectuez un paiement via une institution bancaire. Cela est très important pour éviter des erreurs et le paiement au mauvais compte de taxes.

Vous devez inscrire les dix (10) premiers chiffres du matricule (exemple : matricule 4150 XX XXXX).

CAMP DE JOUR - SEMAINE DE RELÂCHE

Du 2 au 6 mars 2020

Organisé par les Loisirs de Scotstown-Hampden

Dernière soirée d'inscription - inscription obligatoire

Mardi 18 février de 18h à 19h30, à l'hôtel de ville de Scotstown (101, chemin Victoria Ouest)

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES - Salle communautaire (2^e étage) 101 chemin Victoria O. Scotstown

1^{er} mercredi du mois : Bingo organisé par les pompiers de Scotstown

Tous les lundis : 13h30 à 15h30 – Tai Chi

Tous les lundis : 15h45 à 16h45 – Yoga avec Marilène Blain Sabourin

Tous les lundis : 19h00 à 20h00 Danse country avec Ghislaine Bergeron

Tous les mardis : 10h30 à 11h30 - Yoga avec Marilène Blain Sabourin

Tous les jeudis : à compter de 19h – jeu de palet

Tous les derniers jeudis du mois : Atelier de tricot libre

Plusieurs métiers à tisser sont disponibles pour le tissage et chacune y tisse à tour de rôle (nappe, linge à vaisselle, tapis, foulard, courtepointe et autres...).

Bibliothèque de Scotstown / Hampden

103, chemin Victoria Ouest,
2^e étage Scotstown (Québec) JOB 3B0

Pour réserver :
819-565-9744, poste 105

Date : **Mercredi 12 février 2020**

